

Date de convocation : 20/03/2018

Date d'affichage : 20/03/2018

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 83

Votants : 83 + 7 pouvoirs : Mme Isabelle BARTÉLÉMY à M David CHANDELIER, M. Dominique BATAILLE à M. Jean-Yves BILLORE TENNAK, M. Robert VEGAS à M. Norbert GAINVILLE, M. Albert HATCHUEL à M. Olivier BUREAUX, M. Daniel CHEVALIER à M. Jean-Michel DEPAROIS, Mme Séverine LEMOINE à Mme Thérèse CALAIS, Mme Anne ROQUIGNY à Mme Michèle MORIN.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-neuf Mars à 18 heures 00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes d'Auffay, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

NOM Prénom	P/E/A Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S
AUGER Guy	P	DUPUY Caroline	P	LETELLIER Norbert	P
BARTHELEMY Isabelle	Pvr	DURAME Sébastien	A	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BATAILLE Dominique	Pvr	FAICT Joël	P	MALVAUT Claudine	P
BEUCAMP Marie-France	P	FAUVEL Denis	P	MARET Jean-Paul	P
BEAUDOIN Aurélie	E	FRANÇOIS Charline	P	MASSE Stéphane	P
BERANGER Éric	P	GAINVILLE Norbert	P	MOREL Aline	P
BILLORE Jean-Yves	P	GIFFARD Christian	P	MORIN Michèle	P
BLOC Jean-François	P	GILLE Patrice	P	NIGER Chantal	P
BOUCHER Victor	P	GRINDEL Claude	P	NOURRICHARD Gérard	P
BUREAUX Olivier	P	GUEROULT Jacques	P	PADÉ Bernard	P
CAHARD Christelle	P	GUILLEBERT Denis	S	PASQUIER Philippe	P
CALAIS Thérèse	P	HATCHUEL Albert	Pvr	PAUMIER Gilles	P
CHANDELIER David	P	HAUGUEL Martial	P	PETIT Marc	P
CHARDONNET Michel	P	HAVARD René	P	PILON Michel	S
CHEVALIER Daniel	Pvr	HEDOU Lucette	P	PIT Claude	P
CLET Christian	P	HENNETIER Fernand	P	POINTEL François	P
COLOMBEL Christophe	E	HÉRICHER Franck	P	POTEL Paul	P
COQUATRIX Michel	P	HOUSSAYE Monique	P	QUESNAY Denis	P
CORNIERE Jean-Luc	P	JARNOUX Chantal	P	RAILLOT Marinette	P
COTTEREAU Chantal	P	LACOMBLEZ Martine	P	RATIEVILLE Alain	P
CRESENT Christine	P	LAGNEL Jacques	P	RIBET Jacky	A
DALLE Jean-Christophe	P	LANGLOIS Jean-Pierre	P	ROGER François	P
DAS Blandine	P	LE GALL Christine	E	ROLLAND Hervé	P
DECLERCQ Antoine	A	LE VERDIER Guy	P	ROQUIGNY Anne	Pvr
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	P	SURONNE Christian	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Edouard	P	TABESSE Jean Marie	P
DEPAROIS Jean-Michel	P	LEFORESTIER Nicolas	P	THÉLU Jacques	S
DEPREAUX Alain	P	LHEUREUX Edouard	P	VANDERPLAETSEN Michel	P
DEPREZ Jacques	P	LEMOINE Séverine	Pvr	VEGAS Robert	Pvr
DUBOSC Emmanuel	P	LEROND Éric	P	VOLLET Jacques	A
DUBUS Fabrice	P	LEROY Christophe	P		
DUCLOS Jean-François	P	LESUEUR Claudine	P		

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

Madame Charline FRANCOIS est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le PV de la réunion du Conseil Communautaire du 15.02.2018 est approuvé à l'unanimité

Informations du Président

-Subventions Sport

Manifestations " annuelles"	Montant
Comité des fêtes d'Auppegard - Course cycliste Ufolep	350€
Asso Marche du Pimont Saint Germain D'étables - Challenge de La Varenne	250€
Total	600€

- Subventions Finances

Association	Thème	Subvention
Auffay Art et Culture	Expo Thomas PESQUET	500 €
Auffay Art et Culture	Camp Viking	500 €
Amoureux de la nature, Ouville la Rivière	Besoin financier et matériel	200 €
Club Scrabble Auffay Tôtes	Ordinateur	500 €
Passe-Temps, Auffay	Subvention pour équipements	250 €

- Vente de parcelles sur la ZA de Luneray : La vente de deux parcelles à M. Charrière a été signée jeudi dernier selon les anciens tarifs 5€/m² encore en vigueur lors de la signature de la promesse de vente.

- Monsieur le Sous-Préfet a contacté le Président pour l'informer que le projet NEOWAT/ZETA était retenu à Longueville sur Scie/Saint Crespin (projet d'installation de production d'électricité à partir de biomasse), sur le site de l'ancienne laiterie de Longueville sur Scie.

- SMITVAD : une réunion a été organisée à l'initiative de Madame la Préfète afin de présenter les pistes d'arbitrage. La réunion a été décevante car la Préfecture n'a décidé de n'arbitrer que pour la part 4, laissant le soin aux collectivités de trouver un accord entre elles.

- Attribution de l'accord-cadre de conception et de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'infrastructure (voirie, ZAC, bâtiment, ...) : le marché de maîtrise d'œuvre est attribué au groupement d'entreprises représentées par VIATECH (co-traitants : ACROBATE, ALISE, PERSPECTIVES, V3D) avec les taux de rémunération maximum suivants :

- Voirie : 5.95% ZAC : 5.95% Bâtiment neuf : 8.95% Bâtiment à réhabiliter : 8.95%

- -DETR : la commission de la DETR a retenu notre dossier voirie pour un taux de 20% de subvention

FINANCES

180301 - Participation au SMITVAD

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à la majorité (3 contre et 3 abstentions), acceptent les participations R1 à R4 au SMITVAD pour 2017 telles qu'elles ont été définies dans la délibération du SMITVAD n° 02-21/12/2017, avec une estimation de 1.559.127 €.

180302 - Subventions partenariat collèges

Du fait du transfert de compétences, nous héritons de méthodes de financement différentes sur chacun des syndicats de collèges :

	UNSS	Transports UNSS	FSE	COLLEGE	Bibliothèque	Déplacements piscine	Subv Asso	TOTAL / COLLEGE	Cumul
Auffay	5 000€		3 000€	7 460€ (sorties)	3 730€	2 862 €	Judo 450€, Gym 550€	22 042€	45 577€
Longueville	3 100€		700€					3 800€	
Bacqueville	851€	2 700 € (direct)	763€	10 821€	2 800€	1 800 €		19 735€	
Luneray (pour info)	900€	2 210€	291.38€	1 096€ séjours)				4497.38€	

La Commission n'a pas réussi à trouver une formule de calcul permettant d'avoir une équité tout en s'approchant des montants qu'avaient les collèges auparavant.

La commission propose donc d'attribuer une subvention à chaque collège, équivalente à la dépense 2017, à savoir :

Collège	Nbre élèves	Montant
Auffay	778 (180 UNSS)	22 042€
Longueville	402 (97 UNSS)	3 800€
Bacqueville	322 (98 UNSS)	19 735€
CUMUL	1502	45 577 €

Faute d'équité, la commission est invitée à de nouveau étudier ce dossier.

Il reste à régler la situation des communes de : Ambrumesnil, Longueil, Ouville la Rivière, Saint Denis d'Aclon, qui adhéraient au syndicat du collège d'Offranville dissous le 31/12 dernier.

La délibération est donc ajournée.

180303 - Participation des associations dans les gymnases

Le syndicat du Collège d'Auffay appelait une participation aux associations utilisant le gymnase à raison de 18.50€/adultes et 10.5 €/moins de 18 ans.

Pour les autres gymnases, aucune participation n'est demandée.

Sur proposition de la commission, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention), décident de ne pas fixer de participation aux associations.

Arrivée de Mme Claude PIT à 18H53.

180304 - Pacte fiscal et financier

Le projet de pacte fiscal et financier a été étudié par la commission finances.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité (6 abstentions), approuvent le pacte fiscal et financier joint à la présente délibération, lequel sera transmis aux communes pour validation.

Départ de M. Martial HAUGUEL et Mme Michèle MORIN à 19H25.

180305 - Attributions de compensation provisoires 2

Suite au rapport de la CLECT du 12 mars dernier, il y a lieu de modifier les attributions de compensation provisoires, et ce afin d'ajuster au mieux les versements et prélèvements au vu des importants transferts.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions) adoptent le nouveau tableau des attributions de compensation joint à la présente délibération.

URBANISME

20180306-Droit de préemption urbain

La CCTC ayant la compétence PLU, le droit de préemption urbain (DPU) a été transféré automatiquement à la CCTC. Il est possible de déléguer une partie du DPU aux communes.

Sur proposition de la commission et compte tenu de la compétence économique, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, décident :

- de conserver le DPU sur les établissements d'activité économique hors commerces de proximité
- de déléguer aux communes le DPU sur les habitations et les commerces.

Les communes devront cependant fournir une liste des DIA (déclaration d'intention d'aliéner) reçues, à la CCTC.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

180307 - Transports scolaires – Tarifs 2018/2019

Il convient de définir les tarifs des transports scolaires en direction des collèges.

La Région n'ayant pas modifié ses tarifs, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre), décident sur proposition de la commission :

- De retenir les tarifs suivants :

TARIFS 2017/2018	Tarif de base Région/élève : 130 €		Tarif Région à partir du 3 ^{ème} enfant : 30 €
	Prise en charge collectivité	Solde à charge famille	Prise en charge collectivité
Bacqueville en Caux	50 €	80 €	0 €
Varenne et Scie (Longueville)	30 €	100 €	0 €
Auffay	65 €	65 €	15 €
Offranville	0 €	130 €	30 €
Luneray	70 €	60 €	30 €
TERROIR DE CAUX	65 €	65 €	0 €

Ceci représente un budget de 78 000 € pour 1200 élèves, soit un surcoût de 15 000 €.

- De confirmer qu'aucune participation communautaire ne sera attribuée et que la part régionale sera donc appelée aux familles dont les enfants sont amenés à prendre le transport scolaire sur nos lignes régulières ou spécialisées pour se rendre dans un des établissements scolaires, tout en étant extérieur au périmètre communautaire.

La commission est invitée à étudier le cas des enfants qui vont dans les établissements extérieurs à la Communauté de Communes.

180308 - Transports scolaires – Facturation

Auparavant, la Communauté de Communes assurait la facturation des titres de transport pour les élèves se rendant aux collèges de Longueville et Bacqueville.

Conformément aux statuts, la Communauté de Communes reprend la compétence sur tout son territoire.

Aussi, le mode de fonctionnement était différent sur le syndicat du collège d'Auffay qui avait missionné Transdev (VTNI) pour gérer les cartes de transport scolaire et leur facturation, au prix de 6.60 €/élève.

Le tarif proposé par Transdev si nous les retenons pour gérer l'ensemble de nos cartes, est une part fixe de 2000 € HT + 3.75 € HT par élève.

Le nombre de factures à éditer étant d'environ 1200, cela représente un coût de 6500 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident que la Communauté de Communes se charge de la facturation.

Départ de Mmes Caroline DUPUY, Isabelle LEROY JAY et de M. François POINTEL à 19H50.

180309 - Projet territorial de la Basse-Saône

Le projet territorial de la Basse-Saône avance à grands pas.

Sous l'égide du Conservatoire du Littoral, un partenariat est en cours avec l'Angleterre permettant ainsi la mobilisation de fonds européens INTERREG 2014-2020.

Notre collectivité a sa part à prendre dans ce projet :

- Économie, tourisme, déplacements doux, assainissement collectif, ...

Dans un premier temps, une étude doit être menée sur la requalification du front de mer et de la délocalisation du camping de Quiberville.

La Région peut apporter son soutien à hauteur de 50% au titre du FACIT (Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique).

Sur proposition de la commission, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident de lancer cette étude, estimée à 20.000 €.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

CULTURE

180310 - Subvention école de Musique de Luneray

La commission propose d'allouer une subvention de fonctionnement à l'école de Musique de Luneray à hauteur de 40.000 €. (37.000 € en 2017 + 10.000 €).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer à l'école de musique de Luneray une subvention à hauteur de 40.000 € et autorise Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

SOCIAL

180311 - Tarifs EAJE pour les hors CCTDC

Lors du conseil communautaire du 12 décembre dernier, les tarifs des crèches/garderies (EAJE) ont été adoptés. Aussi, il convient de définir un tarif pour les enfants hors communauté de communes.

Sur proposition de la commission, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident une hausse de 20%.

180312 - Ateliers 'ça s'agite' - complément de tarifs

Pour les ateliers 'ça s'agite', les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident d'ajouter au tarif un complément de 2 € pour les ateliers bijoux au tarif de base de 3 €.

Départ de Mme Marie-France BEAUCAMP et de M. Jean-François DUCLOS à 20H10.

180313-MASC de Tôtes

La MASC (Maison des Actions Sociales et Culturelles) de Tôtes assure une mission sociale importante sur le territoire (jardins partagés avec plus de 45 personnes salariées, des actions en direction des familles et des jeunes)

Dans le cadre de nos diverses actions communautaires, des prestations pourraient leur être confiées (participation au RAM, MSAP, ...).

Aussi, à ce jour, la MASC rencontre d'importants problèmes financiers.

Une réunion a été organisée avec les divers partenaires pour trouver des financements.

Parmi les aides obtenues, la commune de Tôtes va participer à hauteur de 10.000 €, la DIRECCTE à 22500 €, le CORAS à 10.000 €.

Sur proposition de la commission, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité (2 abstentions) décident d'allouer une subvention exceptionnelle au centre social de 15.000 € sous conditions :

- d'une rencontre trimestrielle
- d'être membre du conseil d'administration

Départ de M. Joel FAICT à 20H20.

TOURISME

180314-Tour de France à la Voile

Seine Maritime Attractivité a repris la gestion de l'étape du tour de France à la voile à Dieppe.

Compte tenu de la notoriété de l'évènement pour l'ensemble des collectivités du Pays Dieppois Terroir de Caux et sur proposition du Bureau, les membres du Conseil Communautaire décident à la majorité (1 contre, 2 abstentions) d'allouer une participation de 6000 €.

180315-Venue de la Pacific Vapeur

L'Office de Tourisme Terroir de Caux propose à l'occasion des Journées du Patrimoine 2018 une animation couplant la randonnée et la visite de plusieurs lieux emblématiques de notre territoire.

La ligne de chemin de fer Dieppe-Rouen apparait notamment comme un élément structurant de ce patrimoine local.

Afin de créer un événement d'envergure pour cette année, l'Office de Tourisme souhaite proposer une animation autour de la Pacific Vapeur, train à vapeur propriété de l'association Pacific Vapeur Club qui parcourt la ligne Dieppe-Rouen.

Le dimanche 16 septembre, la Pacific Vapeur partira de Rouen comme à l'accoutumée et desservira les gares du Terroir de Caux, soit Saint-Victor-l'Abbaye, Auffay et Longueville-sur-Scie. A chaque arrêt, un programme sera proposé aux passagers incluant une boucle de randonnée, une à deux visites et un déjeuner. Un acheminement vers Dieppe avec quartier libre sera proposé.

L'Office de Tourisme assure l'organisation complète de l'évènement en commandant la prestation de transport à l'association.

Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Pacific Vapeur	6 500 €	Droits d'entrée (270 pers.)	9 150 €
Visites et prestations	4 741 €	Subvention du Département	3 500 €
Promotion	2 069 €	Participation de la Communauté de Communes	1 510 €
Personnel (en interne)	850 €	Contributions en nature	1 500 €
Contributions en nature (mise à dispo de matériels et services)	1 500 €		
TOTAL (TTC)	15 660 €	TOTAL (TTC)	15 660 €

Sur proposition de la Commission, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuvent la venue de la Pacific Vapeur telle qu'évoquée ci-dessus.

ÉCONOMIE

180316 - Adhésion au club logistique de Dieppe

Le Club Logistique de Dieppe (président : Bruno Beliard, Euro Channel Logistics) propose que la CC Terroir de Caux, au même titre que la CC Falaises du Talou et la CA Dieppe-Maritime, rejoigne son Conseil d'Administration.

La cotisation annuelle est proposée à 900 € pour notre collectivité. Celle-ci vaut par la même pour une adhésion à l'association Logistique Seine Normandie (président : Alain Verna, Toshiba Dieppe). Certaines entreprises de notre Communauté de Communes font parties du Club.

Sur proposition de la Commission et dans l'optique d'accélérer le développement économique et de développer des partenariats, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident d'adhérer à ce club.

180317 - Parcelle située à proximité de l'entreprise Point Pub (propriété de la CCDTC depuis le 1^{er} janvier 2018).

La parcelle (1145m²) située à proximité de l'entreprise Point Pub est enclavée et déjà entretenue depuis de nombreuses années par l'entreprise sans possibilité de construction.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident que cette parcelle soit vendue à l'entreprise Point Pub au prix de 4.000 € HT.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

180318 - Partenariat CCI – plan d'actions

Suite à la signature de convention de partenariat qui a eu lieu le 27 mars dernier à Lammerville entre la Communauté de Communes Terroir de Caux et la CCI il est proposé de mettre en place un plan d'actions. Un certain nombre d'axes sont soumis :

. Axe 1 Simplifier le parcours des entrepreneurs : mise en place d'un guichet unique

Action 1 : Mise en place d'une permanence sur rdv dans un lieu unique ou en détachement dans les locaux de la Communauté de Communes (accompagnement des porteurs de projets, accueil CFE, accueil chefs d'entreprises...) (participation financière : aucune)

Afin de privilégier l'unité de lieu, la commission souhaite créer un rendez-vous spécifique lors duquel les entrepreneurs pourront rencontrer l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Ce guichet devrait être tenu dans les nouveaux locaux de la CCI à Dieppe.

Action 2 : Faciliter l'accès au financement des projets via une convention spécifique avec la plateforme Initiative Dieppe Bresle (part. fin. : 1200€/dossier situé sur TDC + adhésion annuelle à la plateforme Initiative Dieppe Bresle de 1000 €).

Cette action a déjà été délibérée par le conseil communautaire du 30 mars 2017 (délibération N°170514).

Action 3 : Communication presse sur la mise en place de ce guichet unique (part. fin. : 50 %).

Cette action, qui découle de l'action 1, est nécessaire si l'on veut maximiser les chances de réussite du guichet unique. Cette communication doit notamment nous permettre d'aller chercher des entreprises exogènes et promouvoir notre territoire sur l'offre globale de services qu'il renferme.

Action 4 : Échanges d'informations entre les collaborateurs de la Communauté de Communes Terroir de Caux et la CCI à hauteur d'1h tous les 15 jours (part. fin. : aucune).

Nos deux structures ont déjà commencé à travailler sur ce point au travers d'échanges réguliers entre Madame Anne-Sophie Diologent (Chef Service Attractivité du territoire) et Thomas Bourguignon (réfèrent CCI sur notre secteur).

. Axe 2 : Partager la vision du Territoire et élaborer la stratégie de développement éco

Action 1 : Accès à la plateforme web BASECO, base de données économiques développée par la CCI (part. fin. : abonnement de 142 € HT/mois).

La Commission souhaite attendre pour développer cette action qui pourrait être intégrée dans une convention future.

Action 2 : Réaliser un diagnostic commercial (selon définition d'un cahier des charges) de l'ensemble des pôles commerciaux pour définir la stratégie de développement commercial et envisager le dépôt d'un dossier FISAC à l'échelle de la Communauté de Communes Terroir de Caux (part. fin. : sur devis).

Les membres de la commission soulignent les réelles difficultés que rencontrent les centre-bourgs du Terroir de Caux et leurs commerces et plus particulièrement les problèmes liés à l'accessibilité, la visibilité, la flexibilité des horaires d'ouverture, et plus généralement des changements à opérer en termes de qualité (accueil, produits). Selon le devis que présentera la CCI, la commission validera cette action.

Action 3 : Sensibiliser les professionnels du territoire à la qualité de l'accueil en adhérant à la Charte 'Bienvenue en Normandie' promue par le réseau des CCI de Normandie (part. fin. : prise en charge des 50 premiers kits remis aux professionnels, 40 € HT/kit, soit 2000 €).

Les membres de la commission approuvent cette action sous couvert d'accompagner les entreprises adhérentes et faire un retour un an après adhésion pour en mesurer l'intérêt réel.

Action 4 : Favoriser la prévention en matière de sécurité des entreprises avec le déploiement des dispositifs alerte commerces et alerte PME via SMS. Organisation de réunions d'informations avec le concours des forces de l'ordre (part. fin. : abonnement annuel pour les 82 entreprises des huit ZA 800€ HT ; dispositif alerte commerces financé par la CCI).

La sécurité, qui apparaît comme une des principales attentes des entreprises du territoire, en particulier sur nos ZA, pourrait dans un premier temps se matérialiser au travers de cette action. Pour autant il faudrait à l'avenir développer la question, ce qui pourrait notamment passer par la mise en place d'une ronde assurée par un vigileur sur nos ZA (organiser une réunion de concertation avec les entreprises et proposer une division du coût entre chacune d'elles).

Pour le moment, la commission propose de retenir cette action.

. Axe 3 : Permettre au territoire de disposer de foncier et d'immobilier d'entreprises disponibles et compétitifs

Action 1 : Mise en place d'un observatoire du foncier et de l'immobilier d'entreprise (part. fin. : devis selon cahier des charges).

La commission est favorable à cette action, à condition que les missions proposées soient différentes de celles que peuvent assurer Seine-Maritime Attractivité et qui semblent rejoindre celles citées ci-dessus.

Action 2 : Guichet unique pour la recherche de locaux, de terrains par le biais de la plateforme LOCABIZ (part. fin. : aucune).

La commission valide cette action.

. Axe 4 : Animer les diverses communautés d'entreprises sur le territoire

Action 1 : Animation des UCA du territoire avec un collaborateur CCI dédié à mi-temps (part. fin. : 15 000 €).

Cette action pourrait être développée dans une convention future, mais les membres ne souhaitent pas la retenir pour le moment.

Action 2 : Extension de la plateforme web marché-privé qui concerne pour le moment les boutiques de Dieppe (part. fin. : 3000 €).

Ce site qui se veut qualitatif bien que développé depuis peu, pourrait être un atout majeur pour nos commerces et un moyen de dynamiser l'offre actuelle.

La commission approuve cette action.

Action 3 : Outils de communication et présence de représentants de la CC Terroir de Caux à l'occasion des rencontres de zones et des réunions de clubs territoriaux organisées par la CCI (part. fin. : 1500€/an).

Cette action n'est pas retenue par les membres.

Se pose entre autres la question de demander une participation financière de la part de la CCI pour assister à des réunions.

Action 4 : Initier des actions de développement de l'économie circulaire sur la Communauté de Communes Terroir de Caux avec la mise en place d'une méthodologie éprouvée (part. fin. : 10 000 €).

Bien que l'économie circulaire reste à développer sur notre territoire, cette action est rejetée dans le cadre de cette convention par la commission.

Action 5 : Promotion réciproque des événements, actions, prestations organisées par la CCI ou par la Communauté de Communes Terroir de Caux (part. fin. : aucune).

Cette action est validée par les membres.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, valident les actions retenues par les commissions Économie.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

SPANC

180319 - Redevance entretien - Forfait

Pour les installations ANC réhabilitées par la collectivité, une convention entretien existe et une redevance variable est appliquée par m³ consommé pour les propriétaires l'ayant signée.

Compte tenu pour certains sites de l'absence de compteurs, d'absence de consommation ou de faible consommation (inférieure à 20m3), nous sommes confrontés à des difficultés pour percevoir la participation entretien après travaux. Vu la nécessité de tenir compte du service rendu ;

Sur proposition de la Commission, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité (2 abstentions) d'établir un forfait de consommation d'eau fixé comme suit :

40 m3 la première personne et 25 m3 les suivantes.

180320 - Installations ANC appartenant à la collectivité – Fin aux conventions

Sur proposition de la Commission, pour les propriétaires ayant signé une convention d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif et dont la collectivité est responsable et propriétaire de l'installation (ancien site réhabilité), les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité (1 abstention) de mettre un terme aux conventions de travaux pour lesquels la Communauté de Communes gardait la responsabilité et la propriété de l'installation, et ce afin de correspondre au dispositif actuellement en place sur tout le territoire. Ceci a donc pour effet de rendre l'installation au propriétaire de la maison.

De plus, nous pouvons proposer au propriétaire une continuité du service, en proposant de confier l'entretien de l'installation d'assainissement non collectif à la collectivité.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

ENVIRONNEMENT

20180321-Accueil en déchèterie de Gueures – convention avec Dieppe Maritime pour Colmesnil Manneville

La convention d'accueil de la commune de Colmesnil-Manneville sur la déchetterie de Gueures arrive à son terme. Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident de la renouveler dans les mêmes conditions qu'auparavant avec pour date de fin, la même que la convention d'accueil des communes d'Aubermesnil-Beaumais et Tourville sur Arques sur la déchetterie de la Chapelle du Bourgay, soit le 31 Décembre 2019. Ainsi, à cette date, il sera plus facile d'uniformiser les conventions avec d'éventuelles modifications. Monsieur le Président est autorisé à signer la convention correspondante.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20180322-Syndicat du Collège d'Auffay – Élection des délégués

Il convient de nommer des délégués au syndicat du collège d'Auffay afin, notamment, de voter le compte administratif. Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de reconduire les délégués actuels, à savoir :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	
AUFFAY	SURONNE Christian	LARCHER Gérard	LESUEUR Claudine	LETELLIER Olivier
BEAUTOT	SLODOWNIK Francine	BEAUCAMP Pierre	DELABARRE Emmanuelle	OTÉRO Francisco
BEAUVAIL EN CAUX	TEXIER François	JOURDAIN Isabelle	VASSEUR Françoise	PUPIN Julien
BELLEVILLE EN CAUX	SOREL Marcel	PEDERSOLI Éric	MADIOT Gilbert	GUILLEBERT Denis
BERTRIMONT	MASSELIN Renée	RAMOIN Gérard	ÉLOUARD Frédéric	LACAILLE Anthony
BIVILLE LA BAIGNARDE	TABESSE Jean-Marie	ROQUIGNY Marie-Agnès	DEMOUCHY Dominique	BRUMENT Érick
BRACQUETUIT	LACOMBLEZ Martine	BIDAUX Christèle	BEURIOT Florence	FOULON Christine
CALLEVILLE LES DEUX ÉGLISES	PRIEUR Anabelle	LAMBERT Mathilde	CARÉ Sébastien	POULET Dany
CRESSY	ANTIL Michel	BOUDIN Françoise	THIERRY Stéphanie	PRÉVOST Dominique
CROPUS	QUESNAY Denis	DELPLANQUE Mélanie	LAPEL Odette	DUFOR Jean-Pierre
ÉTAIMPUIS	PILON Michel	DUBARRY Laurence	JULIEN Sébastien	LE JAMBLE Laëtitia
FRESNAY LE LONG	CAMBOUR Sylvain	DORMEVAL Marie-Claude	AVENEL David	DUPUTEL Olivier
GONNEVILLE SUR SCIE	PRIEUX Véronique	RAIMBOURG Huguette	BARBET Michel	TANNAI Didier
GRIGNEUSEVILLE	VALLÉE Patrick	VALLÉE Philippe	BOTTÉ Daniel	POTTIN Guillaume
HEUGLEVILLE SUR SCIE	DUVAL Emmanuel	DECLERCQ Antoine	BOUGRON Jean	BRUNEL Gilles
MONTREUIL EN CAUX	BOUCHER Victor	MAISONNEUVE Michel	BOTTÉ Véronique	HÉRANVAL Christine
SAINT DENIS SUR SCIE	POINTEL François	HIBON Claudine	CORNIER Nathalie	DUTHEUIL Delphine
SAINT MACLOU DE FOLLEVILLE	DÉPINAY Chantal	RATIÈVILLE Alain	SANAUR Jean-Pierre	FOLLAIN Benoît
SAINT VAAST DU VAL	DUMORTIER Delphine	RENAULT Luc	BONS Caroline	MORISSE Stéphane
SAINT VICTOR L'ABBAYE	GUILBERT Michel	LETOURNEUR Joël	CAILLEUX Solange	PERNOT Céline
SÉVIS	AUVRAY Patrice	LETEURTRE Céline	DELAUNAY Olivier	NOURRICHARD Gérard
TÔTES	FOURÉ Jean-Pierre	BILLORÉ Jean-Yves	TCHANGOU Félix	CANNESAN Christine
VARNEVILLE-BRETTEVILLE	MOULAÏ Yvon	AVENEL Éric	BURON Florence	BRIENS Christian
VASSONVILLE	BAUDET Sophie	DUVAL Dalida	LEROND Éric	ÉBY Alexandre

180323 - Poste secrétaire de mairie remplaçante

De nombreuses communes nous sollicitent pour les remplacements de secrétaire de mairie à l'occasion d'arrêts maladie, vacances, départs, ... et souhaiteraient que la Communauté de Communes assure un service d'urgence à minima.

Sur proposition du Bureau, les membres du Conseil Communautaire à la majorité (6 contre, 1 abstention) décident la création d'un poste d'adjoint administratif à 35h, recrutement pour un premier contrat d'un an.

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat correspondant.

180324-Poste de responsable patrimoine

La gestion de nos bâtiments nécessite une attention quotidienne.

A ce jour, nous avons 3 gymnases, terrain de tennis couvert de Ste Foy, une piscine, une MARPA, une MSP, une salle +bureaux à Varenne et Scie, 4 bâtiments à usage économique locatif, 3 crèches, 2 locaux administratifs, 1 local technique, les bureaux et bâtiments de déchèterie, ...

Au 01/01/2019, nous récupérerons le génie civil des stations de pompage d'eau potable, réservoirs, station d'épuration, ... Un suivi doit être assuré pour préserver la qualité de nos équipements, faire un programme d'entretien et d'investissement.

De même, nous devons assurer une bonne gestion des divers contrats de maintenance des divers équipements : chauffage, ventilation, incendie, ...

Sur proposition du Bureau, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité (5 abstentions) la création d'un poste de technicien principal à 35h/s, avec recrutement d'un contractuel pour une durée de 3 ans, afin d'assurer la gestion du patrimoine.

Outre le suivi exposé, l'agent pourra assurer les dossiers de consultation, estimatif, quantitatif pour les divers travaux d'entretien ou petit investissement, suivre les chantiers, ... et assurer une mission d'assistance aux communes sur leur divers bâtiments.

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat correspondant et tous documents s'y rapportant.

20180325-Transmanche – participation financière

Afin de confirmer l'impérieuse nécessité économique de conserver le Transmanche, les collectivités sont invitées à réfléchir à une participation financière.

La Communauté de Falaises du Talou a fixé une participation sur la base de 2 €/hab., Dieppe Maritime envisage de mettre 150.000 € et la ville de Dieppe projette un versement de 545.000 € pour 2018.

Sur proposition du Bureau, les membres du Conseil Communautaire décident à la majorité (3 contre) de verser une participation communautaire de 38.000 €.

Questions diverses

☞ Les anciens syndicats qui géraient les collèges d'Auffay et Bacqueville-en-Caux devront voter le compte administratif et le compte de gestion 2017

☞ Madame Myriam DELAUNAY intervient sur le projet de réforme de la justice.

Monsieur le Président la missionne (avec l'aide de Monsieur Jean-Yves BILLORÉ) afin qu'elle rédige une motion qui sera soumise au prochain Conseil Communautaire.

A VENIR

- Réunion d'information sur le SMITVAD : 03 avril à 17h, Mairie Bacqueville-en-Caux
- Bureau communautaire : 09 avril – 18h
- Assemblée communautaire : 16 avril – 18h – Quiberville sur Mer
- Visite des sites de la Communauté de Communes : 19 avril – 9h
- Réunion des secrétaires de mairie : 24 avril – 10h

- Commission extra-communautaire sur l'environnement : 18 mai à 16h
- Séminaire pour projet de territoire : 24 mai – 9h30
- Visite de l'UTOM de Brametot : entre le 4 et 6 juin

La séance est levée à 21H25

Le Président
Jean-luc CORNIÈRE